

A vrai dire

Lettre d'information aux particuliers

N° 14
Avril
2009

Edito

L'union nous renforce

Il aura fallu un feu d'artifice américain au sens premier du terme pour allumer le feu dans toutes les économies mondiales. La crise financière est devenue une crise sociale à laquelle nous avons souhaité apporter une réponse concrète.



Vous avez été nombreux à revoir à la baisse vos garanties santé en ce début d'année, témoignant de la tension dans vos propres économies. En limitant au maximum la hausse de vos cotisations 2009 exigée par une nouvelle taxe et une progression toujours très forte des dépenses de santé, votre Mutuelle avait déjà pris la décision de prendre sur ses deniers pour ne pas aggraver votre situation financière. En février, son conseil d'administration a estimé utile **d'apporter un soutien supplémentaire, exceptionnel**, pour les personnes touchées par le chômage ou victimes d'une chute brutale de revenu avec la **création d'un fonds d'aide perte d'emploi** (voir page 2).

Parce que nous sommes un acteur de l'économie sociale et que notre raison d'être est de vous accompagner tout au long de la vie, nous avons jugé indispensable de soutenir les personnes touchées de plein fouet par cette crise. Il s'agit d'une aide transitoire, certes, mais il serait pour nous inadmissible que des adhérents déjà fragilisés se retrouvent privés de complémentaire santé.

Plus généralement, Mutuelle Existence souhaite devenir plus active dans la santé afin de réduire au maximum ce coût de la complémentaire santé tout en vous apportant des services nouveaux, du conseil, des actions de prévention ou même de l'orientation vers des professionnels de santé conventionnés. Or, ces nouveaux métiers exigent une dimension nationale et une capacité d'innovation puissante que nous n'avons pas aujourd'hui. C'est pourquoi, lors de l'assemblée générale extraordinaire de décembre dernier, les délégués mutualistes ont validé l'adhésion de notre Mutuelle au premier groupement mutualiste de France, **Harmonie Mutuelles**. Une adhésion qui ne remet pas en cause notre autonomie de fonctionnement ni même notre stratégie, et surtout pas notre volonté d'être toujours plus proche de vous.

Patrick HUGON, Directeur Général

Mutuelle Existence adhère à Harmonie Mutuelles

C'est à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de Mutuelle Existence que les délégués mutualistes ont voté à l'unanimité notre adhésion à l'union Harmonie Mutuelles.



Il ne s'agit pas d'une fusion mais d'une adhésion qui nous permettra de vous proposer une palette d'offres plus large en matière de prévention et de services, et de faire face aux nouveaux enjeux en matière de santé : nouveaux dés-engagements probables de l'Assurance Maladie confrontée à un déficit estimé de 18 milliards d'euros en 2009, orientation vers les professionnels de santé, conventionnement... L'exigence de solvabilité accrue des pouvoirs publics et la concurrence sur le marché par des opérateurs nationaux et puissants poussent également les mutuelles santé à être plus unies et plus fortes.

Mutuelle Existence conserve son autonomie de fonctionnement

En rejoignant le groupe Harmonie Mutuelles, nous nous donnons les chances de vous protéger toujours mieux tout en restant proche de vous. Nous complétons le maillage territorial du groupe en lui conférant une nouvelle présence en Rhône-Alpes et en Languedoc-Roussillon. Cette adhésion à Harmonie Mutuelles ne remet donc pas en cause notre autonomie de fonctionnement. Nous poursuivons notre plan de développement entamé en janvier dernier avec l'ambition de protéger 70 000 adhérents supplémentaires en trois ans et d'ouvrir de nouvelles agences, toujours sous notre marque Mutuelle Existence.

Harmonie Mutuelles, 1^{er} groupement mutualiste français

Avec 271 agences sur 43 départements et un chiffre d'affaires de 1,7 milliards d'euros en 2007, Harmonie Mutuelles est le 1^{er} groupement mutualiste français. Il protège 3,6 millions de personnes et quelque 26 000 entreprises via six mutuelles membres, dont Mutuelle Existence.

p.2
- Mutuelle Existence crée un fonds d'aide spécial crise

p.3
- Parrainage 2009, encore plus d'avantages !
- Inauguration à Sallanches
- Brèves

p.4
- La Féefuret encourage la recherche sur les maladies rares
- Professionnel Indépendant
• Le RSI en quête de solutions
• Le régime transitoire Madelin est prorogé
• Une nouvelle offre plus light

p.5
- Quoi de neuf du côté de la Sécurité Sociale ?

p.6
- Du nouveau sur mutuelle-existence.fr
- Des agences près de chez vous



A situation exceptionnelle, remède exceptionnel

Mutuelle Existence crée un fonds d'aide spécial crise

Votre Mutuelle crée un fonds exceptionnel afin de prendre en charge partiellement les cotisations santé 2009 en cas de chômage ou perte significative de revenu. Une aide transitoire avant la mise en œuvre des dispositifs sociaux.



Les semaines passent et le contexte économique continue à se dégrader laissant certains de nos adhérents dans des situations financières désastreuses. Perte de revenu, chômage rendent le règlement des cotisations difficile voire impossible pour certains d'entre vous. Or, nous le savons, l'absence de couverture complémentaire maladie peut engendrer le renoncement aux soins et des soucis financiers en cas de problèmes de santé.

Soutenir nos adhérents

Fort de ce constat et parce que notre volonté mutualiste est de vous apporter notre soutien dans les moments difficiles, le conseil d'administration de

Mutuelle Existence a pris la décision de créer un fonds d'aide exceptionnel perte d'emploi 2009. Baptisé Crisal, et doté d'une somme significative de 300 000 euros, il permettra de prendre en charge partiellement les cotisations santé 2009 de nos adhérents touchés par la perte de leur emploi ou par la chute brutale de l'activité pour les professionnels indépendants. Cette aide transitoire est destinée à soutenir les adhérents touchés par la crise mais aussi par les aléas de la vie (divorce, décès...), le temps que se mettent en place tous les mécanismes sociaux (CMU, aide à la complémentaire santé).

Pour y prétendre, votre Mutuelle a défini des conditions et des modalités d'attribution bien spécifiques que vous

trouverez détaillées ci-dessous. La commission sociale, déjà en charge du fonds pour les prestations, étudiera donc tous les dossiers reçus et définira le montant de l'allocation mutualiste après étude de la situation sociale et professionnelle de l'adhérent. Cette prise en charge partielle de la cotisation - qui peut atteindre 30 % de votre cotisation 2009 - s'effectuera à compter du 1^{er} jour du mois suivant la baisse de revenu.

Vous êtes confronté à une importante difficulté ?

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre agence de proximité.

Nos équipes sont à votre écoute.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

- Etre adhérent à Mutuelle Existence dans une garantie complémentaire santé des gammes individuelles ou professionnel indépendant,
- Avoir perdu son emploi en 2009 et/ou subi une baisse sensible et quantifiable de son activité,
- Avoir adhéré à la Mutuelle avant le 1^{er} janvier 2006,
- Disposer de ressources mensuelles inférieures aux limites décrites ci-dessous pour le foyer.

Plafond des ressources mensuelles ouvrant droit à l'aide, selon votre COMPOSITION FAMILIALE

	Sans enfant ou sans personne à charge	1 enfant ou 1 personne à charge	2 enfants ou 2 personnes à charge	Enfant ou personne à charge supplémentaire
1 adulte	894 €	1 340 €	1 608 €	354 €
2 adultes	1 340 €	1 608 €	1 877 €	354 €

Qu'entend-on par ressources mensuelles du foyer ?

Les revenus réguliers du chef de famille, du conjoint ou du concubin et des personnes à charge (au sens de la loi de finances), soit :

- Salaires, traitements, divers revenus d'activité, allocations de chômage, pension de toute nature (dont pension alimentaire, allocation adulte handicapé, fonds national de solidarité, allocation d'invalidité, rente accident de travail),
- Allocation parent isolé,
- Autres ressources, telles que revenus de capitaux mobiliers, revenus fonciers, etc, l'APL (Aide Personnalisée au Logement), l'ALF (Allocation de Logement Familiale) et l'ALS (Allocation de Logement Sociale).

Les allocations familiales au sens strict du terme ne rentrent pas dans les ressources mensuelles.

Parrainage 2009, encore plus d'avantages !

Vos efforts pour promouvoir votre Mutuelle auprès de votre entourage seront mieux récompensés en 2009.



Vous êtes satisfaits de nos services, de nos conseils, de nos échanges ? Parrainez un proche ! Mutuelle Existence lance une nouvelle action plus généreuse pour ses adhérents. Parce que vous êtes le meilleur ambassadeur de notre marque, nous avons choisi de vous récompenser davantage lorsque vous nous conseillez un filleul. S'il souscrit, vous recevrez dorénavant 35 € contre 15 € précédemment. Concrètement, le parrain percevra 35 € directement déductible sur son échéance de cotisation, quelle que soit sa périodicité. Ainsi, plus vous parrainerez, plus vous allégerez votre cotisation santé. S'il est professionnel indépendant ou salarié d'une entreprise adhérente à la Mutuelle, il recevra 35 € par chèque bancaire. Quant au filleul, il bénéficiera d'un mois de cotisation offert sur la garantie santé souscrite.

Devenez parrain de l'année 2009

Plus vous parrainerez, plus vous allégerez votre cotisation et plus vous aurez de chance d'être élu parrain de l'année 2009. En effet, l'adhérent qui aura le plus participé au développement de la Mutuelle pourra gagner un week-end bien-être pour deux personnes d'une valeur de 400 €. Alors, n'hésitez pas, faites profiter vos proches des atouts de l'offre et des services de Mutuelle Existence. En adhérant, ils bénéficieront d'une relation de confiance basée sur une écoute humaine et sincère.

Les bons de parrainage
sont disponibles dans
nos 28 agences



Inauguration à Sallanches

C'est dans des nouveaux locaux spacieux et modernes que Gilles Bonhomme, Président de la Mutuelle, et Patrick Hugon, son Directeur général, ont accueilli, le 5 février dernier, des invités et personnalités locales à Sallanches.

Jusqu'à-là, il faut le reconnaître, la Mutuelle se montrait trop discrète, avec une agence peu visible. Nous avons aussi misé sur l'offre globale, en décidant de jouxter notre agence à notre centre optique Les Opticiens Mutualistes. Mais cette fois, chacun dispose d'un lieu de vie bien à lui. Avec le souci d'être toujours plus proches de vous pour vous apporter un service efficace.

Après les discours, Georges Morand, Maire de Sallanches et Gilles Bonhomme, Président de Mutuelle Existence ont coupé le symbolique cordon bleu, blanc, rouge. C'est autour du verre de l'amitié que s'est poursuivie cette manifestation.

Votre agence, 220 place Charles Albert, est ouverte du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h le samedi de 9 h à 12 h
Tél. 04 50 58 30 75



De gauche à droite : Marie-Thérèse Bigeard, Gilles Bonhomme, Georges Morand, Patrick Hugon, Laëtitia Maniez

Brèves

DÉCLARATION DU MÉDECIN TRAITANT

La déclaration du médecin traitant n'est pas utile pour les enfants de moins de 16 ans. Attention, à partir de 16 ans, vous devez déclarer un médecin traitant sinon vos remboursements de l'Assurance Maladie Obligatoire seront minorés (voir page 5).

CARTES VITALE A JOUR

Les nouvelles cartes Vitale sont à mettre à jour tous les ans. Nous mettons à votre disposition des bornes de mise à jour dans toutes nos agences. Nous pouvons également imprimer votre attestation sur demande.



La Féefuret encourage la recherche sur les maladies rares

Mutuelle Existence a créé l'association La Féefuret. Elle est régie par la loi 1901 et a pour objet de soutenir des causes de santé publique en contribuant à des actions de prévention et d'information.



Par son intermédiaire, notre Mutuelle a décidé d'aider concrètement la Fédération des Maladies Orphelines en participant financièrement à la création d'un observatoire national sur les maladies rares.

L'association La Féefuret est aujourd'hui le lien administratif et comptable entre Mutuelle Existence et la Fédération des Maladies Orphelines.

Vous pouvez également faire vos dons à l'ordre de La Féefuret et devenir membre bienfaiteur de l'association.

Tous vos dons bénéficient de la réduction d'impôts, suite à l'accord de la Direction Générale des Impôts du 08/01/2008.

Temps forts de l'association en 2009 :

- Soutien et accompagnement de la manifestation nationale de la FMO les 13 et 14 juin : opération « Les nez rouges » à Paris.

- Accueil de la FMO place Bellecour en octobre 2009 à Lyon à l'occasion du lancement du Petit Paumé : moment privilégié de rencontre pour la FMO avec ses associations régionales.
- La Féefuret se mobilise en novembre et décembre 2009 dans les agences de la Mutuelle pour la collecte de dons aux profits des maladies génétiques.



Site internet de la FMO : www.maladies-orphelines.fr

Professionnel Indépendant

Le RSI en quête de solutions

Avec la mise en place de l'Interlocuteur Social Unique (ISU) pour le recouvrement de l'ensemble



des cotisations et contributions sociales du professionnel indépendant, le RSI (Régime Social des Indépendants) subit des difficultés informatiques provoquant des problèmes d'inscriptions pour les nouveaux affiliés, des retards pour la délivrance ou mise à jour des cartes Vitale.

Conscient de cette situation délicate, le RSI a mis en place un véritable plan d'action sur le premier semestre 2009 pour résorber les retards constatés,

lequel a déjà porté ses premiers fruits. Votre Mutuelle - qui gère les prestations pour le compte du RSI - met tout en œuvre pour aider les assurés concernés par cette situation ponctuelle, bien indépendante de notre volonté.

Mutuelle Existence à votre écoute

Nous restons plus globalement à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h à 18 h via notre nouveau numéro Cristal (non surtaxé y compris à partir d'une box ou d'un portable).

☎ N°Cristal 09 69 32 31 30
APPEL NON SURTAXE

Ce numéro, géré par Mutuelle Existence, est dédié au régime obligatoire RSI.

Nos collaborateurs du Régime Social des Indépendants situés dans nos centres de gestion (Annecy, Montpellier et Saint-Etienne) vous accueillent pour leur part avec une amplitude horaire plus large :

- Saint-Etienne, 8 place de l'Hôtel de Ville et 19 place Jean Jaurès de 8 h 45 à 17 h 30,
- Annecy, 30 avenue de France de 8 h 30 à 18 h,
- Montpellier, Antigone, 66 rue Don Bosco de 9 h à 17 h 30.

Quant à nos chargés de clientèle en agence, ils restent à votre entière disposition.

Du nouveau sur internet (voir page 6)

Le régime transitoire Madelin est prorogé

Les entrepreneurs, gérants majoritaires de Sarl, indépendants, professions libérales, artisans, commerçants qui ont souscrit et non modifié un contrat complémentaire santé, prévoyance et retraite Madelin avant le 25 septembre 2003 peuvent conserver en 2009 et 2010 le choix du système de déduction : régime antérieur ou régime actuel.

Pour mémoire, l'ancien régime de déduction est plafonné à 19 % de 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale (soit

52 148 € en 2009). Il organise un plafonnement forfaitaire indépendamment du revenu.

Le nouveau régime crée, quant à lui, un plafond variable selon la rémunération ou le bénéfice de l'entrepreneur avec la possibilité de déduire des sommes qu'il ne pouvait jusque-là déduire.

Pour des calculs précis sur votre situation personnelle, n'hésitez pas à contacter votre délégué.

Une nouvelle offre plus light

Mutuelle Existence élargit sa gamme de contrat santé pour les professionnels indépendants par une offre entrée de gamme. Baptisée Proméo 1, elle vise prioritairement les jeunes disposant de faibles budgets et/ou débutant dans leur activité de professionnel indépendant mais reste ouverte à toutes les tranches d'âge.

Elle est accessible à partir de 17,71 € par mois !

Quoi de neuf du côté de la Sécurité Sociale ?

Hors parcours de soins la Sécu moins généreuse

Vous faites partie des 15 % de Français qui n'ont toujours pas déclaré de médecin traitant ? Vous avez un médecin traitant mais vous préférez consulter directement les spécialistes que vous connaissez ? Cet article vous intéresse.

Depuis le 31 janvier 2009, l'assurance maladie se montre moins généreuse envers les personnes qui ne respectent pas le parcours de soin.

De fait, la consultation est remboursée par l'assurance maladie à hauteur de 30 % alors qu'elle était jusque-là couverte à 50 %. **Les mutuelles santé ont l'interdiction de compenser cette baisse du remboursement.** Par conséquent, nos remboursements se limitent à 30 % de 22 € dans le cas d'une consultation auprès d'un généraliste, soit 6,60 € (voir ci-dessous).

Téléchargez sur ameli.fr le formulaire de choix du médecin traitant, déclarez votre médecin, vous réduirez ainsi votre reste à charge et vous gagnerez en prévention. L'assurance maladie a constaté que le recours au médecin traitant favorise la prévention (taux de vaccination plus élevé que la moyenne, dépistage du cancer du sein plus fréquent...).

Des tarifs santé plus transparents

Vous voulez trouver l'adresse d'un professionnel de santé libéral, avoir une indication sur ses tarifs, être certain qu'il accepte la carte Vitale ? Ces informations sont disponibles sur le site ameli.fr. Mieux, depuis janvier 2009, vous pouvez même connaître les actes techniques les plus courants

pratiqués par un médecin. Objectif : vous aider à mieux utiliser le système de soins. Concrètement, pour chaque médecin libéral, sont présentés les actes qu'il pratique le plus fréquemment avec des tarifs correspondants. Alors, ne consommez plus en aveugle !

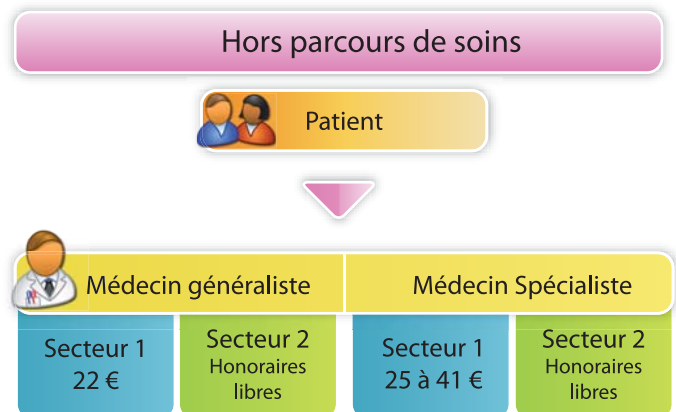
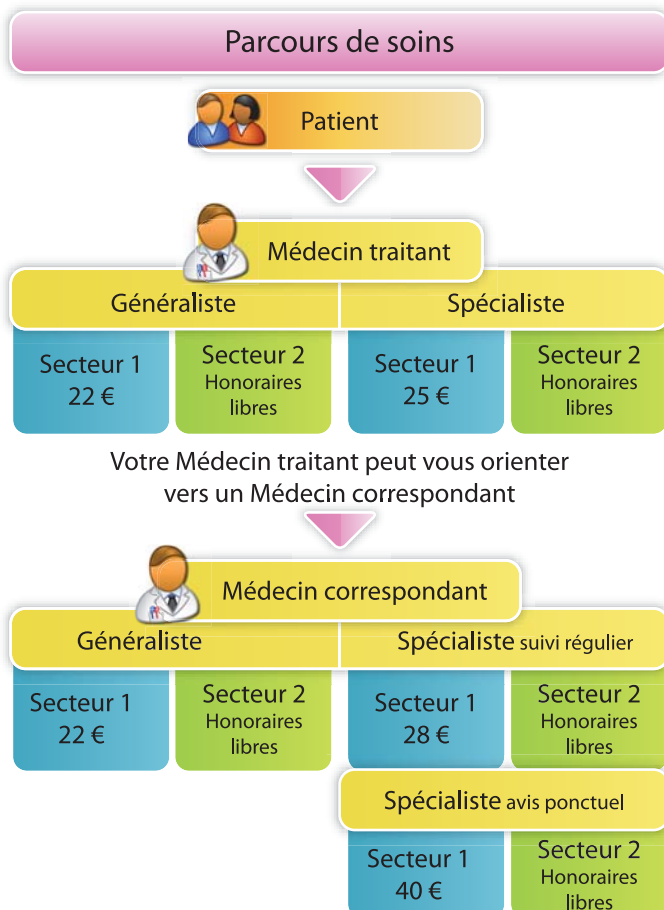
Nouveau : Depuis le 1^{er} février 2009, en vertu de l'arrêté du 3 octobre 2008 pris en application de la loi de financement pour la sécurité sociale, le professionnel de santé devra, s'il pratique un dépassement, délivrer à son patient une information écrite préalable sur le tarif des actes effectués, sur le montant et sur la nature du dépassement facturé (dépassement exceptionnel, dépassement de secteur 2, dépassement autorisé hors parcours de soins...).

L'aide à la complémentaire sur le point d'être revalorisée

A l'heure où nous mettons sous presse, l'amendement visant à revaloriser le montant de l'aide à la complémentaire santé pour les personnes âgées de plus de 50 ans vient d'être adopté par l'assemblée nationale. De fait, l'aide passerait de 200 à 350 € pour les personnes âgées de 50 à 59 ans et de 400 à 500 € pour les 60 ans et plus.

Ces nouvelles tranches et le montant de l'aide devraient s'appliquer à compter du 1^{er} jour du mois suivant la publication de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » au Journal Officiel.

Pour en savoir plus : www.mutuelle-existence.fr



Exemple

avec un médecin généraliste secteur 1 (22 €)

Vous respectez le parcours de soins



Vous ne respectez pas le parcours de soins



Du nouveau sur mutuelle-existence.fr

Sur l'Espace Adhérents, vous pouvez dorénavant régler votre cotisation par Carte Bancaire. Vous avez oublié de commander un carnet de chèques, vous êtes en retard pour payer votre cotisation ? En quelques clics, vous réglez votre échéance. Et en plus, vous économisez un timbre. Vous êtes libre de choisir votre moyen de paiement à chacune de vos échéances : chèque ou Carte Bancaire.

Pour les professionnels indépendants. Les assurés du Régime Social des Indépendants peuvent accéder à leur dossier d'Assurance Maladie Obligatoire. Votre code d'accès vous a été communiqué par courrier début février 2009. Pour toute nouvelle demande, contactez-nous au 09 69 32 31 30.

Pour les entreprises avec l'Espace Entreprises : ce service est une aide supplémentaire pour les entreprises dans

la gestion de leur contrat collectif complémentaire santé. Si vous êtes adhérent par le biais de votre entreprise, cet outil facilite la gestion de votre dossier : changement d'adresse, ajout ou radiation d'un bénéficiaire...



Optez pour le relevé en ligne

Pour mémoire : vous pouvez demander à recevoir par mail un message vous informant des virements de vos remboursements (date et montant). Dans ce cas, vous consulterez le détail de vos remboursements sur l'Espace Adhérents du site www.mutuelle-existence.fr et vous ne recevrez plus de relevé mensuel de prestations par courrier.

Choisir le relevé en ligne, c'est aussi faire un geste pour la planète.

Des agences près de chez vous

01 - AIN

27 avenue Alsace-Lorraine
01000 Bourg-en-Bresse

26 - DRÔME

15 boulevard Maurice Clerc
26000 Valence

30 - GARD

28 bis quai Boissier de Sauvages
30100 Alès

Le Camargue A
Place Bertin Boissin
30200 Bagnols-sur-Cèze
5 rue de Verdun
30900 Nîmes

34 - HERAULT

Antigone
66 rue Don Bosco
34000 Montpellier
31 rue du Général de Gaulle
34200 Sète

38 - ISERE

4 place du 23 août 1944
38300 Bourgoin-Jallieu

5 cours Jean Jaurès
38000 Grenoble
6 place Morand
38550 Péage-de-Roussillon

42 - LOIRE

10 rue de la Résistance
42300 Roanne
8 place de l'Hôtel de Ville
42000 Saint-Etienne
19 place Jean Jaurès
42000 Saint-Etienne

**66 - PYRENEES
ORIENTALES**
57 avenue Général de Gaulle
66000 Perpignan

69 - RHÔNE

3 rue Roger Salengro
69500 Bron

5 rue du Président Herriot
69001 Lyon

60 rue Domer
69007 Lyon

Centre Commercial Saint-Genis II
69230 Saint-Genis-Laval

550 rue Nationale
69400 Villefranche-sur-Saône
129 cours Emile Zola
69100 Villeurbanne

73 - SAVOIE

42 quai des Allobroges
73200 Albertville
21 boulevard du Musée
73000 Chambéry

74 - HAUTE-SAVOIE

30 avenue de France
74000 Annecy

23 rue Président Favre
74000 Annecy

2 bis rue Alfred Bastin
74100 Annemasse

Le Clos Sérèna
15 avenue de la Libération
74300 Cluses

220 place Charles Albert
74700 Sallanches
9 rue Vallon
74200 Thonon-les-Bains

Nos centres optiques

du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Annecy
23 rue Président Favre

Annemasse
1 rue Fernand David

Cluses
15 avenue de la Libération

du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Sallanches
65 avenue de la Gare

Thonon
8 rue Vallon



Nos centres de santé dentaire

Alès
28 bis quai Boissier de Sauvages

Alès
14 rue Soubeyranne • tél. 04 66 56 27 02

La Grand-Combe
34 rue Anatole France • tél. 04 66 34 17 87

Molières-sur-Cèze
Hameau Gammal • tél. 04 66 24 34 92

Nîmes
1570 boulevard Salvador Allende • tél. 04 66 38 68 78

Saint-Ambroix
28 boulevard du Portalet • tél. 04 66 24 34 97

Lyon 6^{ème}
5 rue Juliette Récamier • tél. 04 27 19 41 60

Union Sociale Mutualiste

Annecy
1 rue de l'Industrie • tél. 04 50 45 56 77



Des services de santé mutualiste sont à votre disposition sur toute la France. Les listes par département sont consultables sur le site internet www.mutualite.fr

www.mutuelle-existence.fr

Siège social : 60 rue Domer - 69346 LYON Cedex 07 - N° Cristal : 09 69 32 11 11 - Fax : 04 72 71 21 33

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n° 776 531 667 - APE 651.2Z

